



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 14 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 juin, les membres du Conseil municipal de la commune de Fretigney-et-Velloreille se sont réunis à 20h30 en salle de Conseil de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 08 juin 2022, conformément à l'article L2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes : Nicole MILESI, Marie-Noëlle CHARLES, Aurore AIGNELOT, Isabelle CÊTRE-LANGONET, Cyrielle GROVEL.
MM. : Christian NOLY, Christian TISSOT, Thomas COLIN, Florian CRUCEREY, Claude GINESTET, Serge GORRIS, Jean-Marc MEUTERLOS, Régis RIVET, Luc TOUDOUZE.

Absente excusée : Mme Lydie FIARDA.

Madame Isabelle CÊTRE-LANGONET est désignée secrétaire de séance.

I. VALIDATION DU COMPTE RENDU RÉUNION CONSEIL DU 10 MAI 2022:

Le compte rendu de la réunion du 10 Mai 2022 est validé par l'ensemble du Conseil municipal.

II. CONTRAT D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DU GYMNASE ET DE L'IMMEUBLE 12-14 GRANDE RUE :

Madame le Maire indique au Conseil municipal que dans le cadre de l'entretien des installations du gymnase et de l'immeuble 12-14 Grande Rue, deux devis ont été proposés par le prestataire SAS PALISSOT de BUCEY LES GY :

Un contrat entretien SERENITE + au Tarif TTC de 2 333.10 € ANNUEL pour les installations du gymnase.

Cette prestation assure:

- Entretien annuel de 3 PAC air/eau : 1 visite /an
- Entretien annuel de l'adoucisseur d'eau : 1 visite/an
- Entretien annuel disconnecteur : 1 visite/an
- Entretien annuel d'une CTA double flux : 1 visite/an
- Entretien de la régulation SAUTER : 1 visite /an
- Mise à l'arrêt du chauffage sur demande sous 48 heures : 1 demande/an
- Mise en service du chauffage sur demande sous 48 heures : 1 demande/an

Un contrat entretien SERENITE + au Tarif TTC DE 832.76 € ANNUEL pour les installations de l'immeuble 12-14 Grande Rue. Cette prestation assure:

- Entretien annuel de l'adoucisseur d'eau : 1 visite/an
- Entretien producteurs d'eau chaude : visite intermédiaire
- Entretien producteurs d'eau chaude : visite principale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité :**

VALIDE le choix des devis du contrat SERENITE +

AUTORISE Madame le Maire à signer les contrats et tous les documents s'y rapportant.

III. CONVENTION ADHÉSION AU SERVICE CEP:(Conseil en Énergie Partagée)

Madame le Maire souhaite mener une réflexion concernant la maîtrise des consommations énergétiques de son patrimoine communal. Le SIED70 propose à l'ensemble des communes du territoire un service de Conseil en Énergie Partagé (CEP), dont le principe est la mise à disposition d'un agent spécialisé dans le domaine énergétique. Cet accompagnement permettra, entre autres, d'établir un bilan énergétique du patrimoine communal (bâtiments, éclairage public,...) de cibler les actions prioritaires à mener en terme de rénovation énergétique et de bénéficier, gratuitement, de la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments communaux dont la rénovation est envisagée.

Madame le Maire indique que le coût d'adhésion au service du CEP est de 250 € pour une durée de 3 ans. La contribution sera réclamée à la collectivité au terme des 3 années de suivi.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

VALIDE l'adhésion de la commune au service de conseil en énergie partagé (CEP) du SIED 70,

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat et tous les documents s'y rapportant.

IV. EMPRUNT TRAVAUX DE VOIRIE :

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que pour financer les travaux de voirie il est opportun de recourir à un emprunt.

Madame le Maire communique les propositions remises par les différentes banques consultées.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré :

DÉCIDE de contracter auprès du **CRÉDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTÉ** un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

⇒ Montant :	50 000.00 € (cinquante mille euros)
⇒ Durée :	84 mois (7 ans)
⇒ Taux :	1.73 %
⇒ Périodicité :	Échéance TRIMESTRIELLE
⇒ Frais et commissions :	75.00 €

APPROUVE le tableau d'amortissement

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1

V. RENFORCEMENT DE L'INSTALLATION COMMUNALE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC RUES DE FOUROUZE, DE L'ÉGLISE ET DU GYMNASE :

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de réaliser des travaux de renforcement de l'installation communale d'éclairage public rues de Fourouze, de l'Église et du Gymnase, relevant d'une compétence optionnelle du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

Les travaux envisagés par les services du SIED 70 pourront consister dans :

RUE DE FOUROUZE :

- Fourniture et pose d'un luminaire fonctionnel sur un support en béton existant, en fonte d'aluminium, d'une étanchéité IP66 et équipés de leds d'une puissance totale de 30 W.

RUE DE L'ÉGLISE :

- Dépose d'un ensemble d'éclairage public existant composé d'un mât, d'une crosse et d'un luminaire y compris le massif ;
- Fourniture, pose et raccordement sur la façade de l'habitation au n°1 rue de l'Église d'un ensemble d'éclairage public thermolaqué RAL 6009, composé d'une console murale de saillie 65 cm, d'inclinaison 5° et d'un luminaire suspendu équipé de leds d'une puissance totale de 25 W de forme identique au luminaire existant à déposer.

RUE DU GYMNASE :

- Fourniture, pose et raccordement d'un luminaire fonctionnel sur la façade du bâtiment communal, en fonte d'aluminium, d'une étanchéité IP66 et équipés de leds d'une puissance totale de 30 W.

Madame le Maire donne lecture d'un projet de convention et de son annexe financière, et propose au Conseil municipal de retenir, pour leurs qualités esthétiques et techniques, les types de produits suivants :

- Rues de Fourouze et du Gymnase : luminaire fonctionnel thermolaqué RAL 7035 de type Axia à leds, d'une puissance fixe de 30 W ;
- Rue de l'Église : ensemble de marque ECLATEC composé d'un luminaire de type METRON 45 Led suspendu d'une puissance fixe de 25 W, thermolaqué RAL 6009, classe 2 + consôle murale de type SAXO de saillie 650mm RAL 60089 inclinaison 15°.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

APPROUVE le programme des travaux présentés

DEMANDE au SIED 70, la réalisation des travaux définis ci-dessus

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle

DÉCIDE de retenir, pour leurs qualités esthétiques et techniques, les matériels d'éclairage public du type de ceux décrits par Madame le maire, et le charge de définir le SIED 70 ces matériels

S'ENGAGE à prévoir au budget les crédits nécessaires

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

VI. MOTION DU CDG 70 :

Madame le Maire expose au Conseil municipal une motion du Centre de Gestion de la Haute Saône en soutien à la formation secrétaire de mairie DU « GASM »

CONSIDERANT QUE Michel DESIRÉ, Président et les membres du Conseil d'administration du CDG70 souhaitent interpellier le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour obtenir des engagements fermes et définitifs visant à sécuriser le DU GASM.

Le rapport de Madame le Maire étant entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

APPROUVE la motion du Centre de Gestion de Haute-Saône concernant la formation des secrétaires de mairie DU « GASM »,

AFFIRME son soutien au Centre de Gestion de Haute-Saône

AUTORISE Madame le Maire à signer la MOTION DU CENTRE DE GESTION et tous documents s'y rapportant.

VI. RESTITUTION DE CAUTION :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, l'état des lieux effectué sur le logement sis 14 Grande rue appartement n°13 à Fretigney-et-Velloreille.

Le Conseil municipal après délibération et au vu de l'état des lieux satisfaisant décide de rendre la caution à Madame ROY Claudine suite à son départ le 14 juin 2022.

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération et est autorisée à signer tous les documents s'y rapportant.

Un mandat au compte 165 d'un montant de 560.00 € sera effectué pour solder le dossier.

Cette délibération est prise **à l'unanimité**.

VII. INFORMATIONS DIVERSES :

1) Etat des lieux voiries communales:

Un état des lieux voiries communales a été fait par la SARL BETP. Il a été présenté au Conseil municipal. Un chiffrage fait part d'une prévision de travaux sur les quatre prochaines années :

2023: 130 000.00 € // 2024: 46 000.00 €

2025: 113 000.00 € // 2026: 79 000.00 €

2) Enquêtes publique Projet Eolien de Frasne le Château:

Une enquête publique concernant le Projet éolien de FRASNE LE CHATEAU est ouverte. Les pièces du dossier sont consultables à FRASNE LE CHATEAU et à FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE du 20/06/2022 au 29/07/2022 inclus.

3) Préparation 14 juillet :

La commune et le comité des fêtes organisent les festivités du 14 juillet :

Un repas en salle Fourouze à partir de 12hr – des jeux gratuits pour les enfants avec goûter à partir de 14hr en salle Fourouze – Un défilé des Sapeurs-Pompiers dans le village accompagnés de la Fanfare Riolaise à partir de 17hr.

4) Suivi des travaux :

Une première réunion de présentation et de commencement des travaux du centre bourg a été faite. Les travaux peuvent débuter comme convenus.

5) Déplacement PAV :

Pendant toute la période des travaux du centre bourg les PAV sont déplacés.

Le PAV container à verre est maintenant à l'entrée de VELLOREILLE et le PAV dépôt de textiles est à proximité de la MICRO CRECHE. L'implantation définitive sera revue et précisée à l'achèvement des travaux.

6) Canicule 2022 :

En prévision d'une canicule, l'ensemble des Conseillers municipaux est mobilisé afin d'apporter une aide aux personnes seules.

Madame le Maire clôt les débats et lève la séance à 22h45.